Commune de Sarzay

ARRÊTÉ 2023-30 du 01/12/2023
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024

Le Maire de Sarzay,

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;
VU l'arrêté n° 4-2021 du 26 février 2021 portant définition des lignes directrices de gestion,
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRÊTE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade de Adjoint technique principal de 2ème classe est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT **(Préciser par examen s'il y a lieu)**
1) BONNIN BENOIT 2)	Adjoint Technique	Adjoint Technique principal 2ème classe

Article 2ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Sarzay,
Le 01 décembre 2023

Le Maire, Chantale BIGRAT

MAIRIE DE SARZAY (36230)